

TRANSPORTS — GRANDS PROJETS DE TRANSPORT

Le Département de Seine-et-Marne participe, aux côtés de la Région, de l'Etat, d'Ile-de-France Mobilités et de la Société du Grand Paris à la concrétisation des grands projets de transport. Objectif : adapter l'offre aux besoins de mobilité des Seine-et-Marnais aujourd'hui et demain.

Les grands projets de transport Seine-et-Marnais

Le Département participe activement au déploiement de grands projets de transport sur son territoire.

Il s'agit notamment :

- de l'aménagement des abords des gares de Seine-et-Marne pour les rendre plus accessibles, des gares routières, des parkings-relais, des itinéraires et des stationnements pour les cycles et les piétons,
- de la mise en place de bus à haut niveau de service, tel que le Tzen 2, qui disposent de voies dédiées pour offrir des temps de parcours attractifs et fiables,
- de la modernisation des lignes de RER et du Transilien et de leur matériel roulant,
- de la construction du futur métro Grand Paris Express.

Le Grand Paris Express

Le Grand Paris Express (GPE) est "Le super-métro qui va connecter la Seine-et-Marne à la capitale". A l'horizon 2030, le futur métro automatique du Grand Paris comprendra près de 200 kilomètres de lignes et de nouvelles gares dont **4 sont situées en Seine-et-Marne : Chelles, Noisy-Champs, le Mesnil-Amelot et Aéroport Charles de Gaulle T4.**

Ce futur métro pourra réduire les temps de parcours de presque de moitié entre deux destinations.

Trois nouvelles lignes vont voir le jour :

- **la ligne 15 Sud** : 16 gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs en 35 minutes avec mise en service prévue en 2025. Au total, 22 communes seront desservies et plus d'un million d'habitants seront concernés. En correspondance directe avec les métros, les RER et les lignes Transilien, elle offrira une réelle alternative à la voiture individuelle et contribuera à l'allègement des transports en communs présents sur le territoire,
- **la ligne 16** : en correspondance avec de nombreuses lignes de transport circulant en Seine-et-Marne (RER A, E, B, lignes Transilien), elle reliera Saint-Denis Pleyel à Noisy-Champs en passant par Le Bourget (RER), en 26 minutes dès 2023. Elle permettra aussi une liaison directe vers les pôles du Bourget et de la Plaine Saint-Denis. La mise en service de cette ligne est programmée en 2025 de Saint-Denis- Pleyel à Clichy-Montfermeil, puis en 2030 de Clichy-Montfermeil à Noisy- Champs.
- **la ligne 17** :desservira directement les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne et reliera Le Bourget au Mesnil-Amelot en passant par l'Aéroport Charles de Gaulle à l'horizon 2030.

Le Grand Paris Express va considérablement développer l'attractivité de la Seine et Marne en la rapprochant un peu plus du reste de l'Île-de-France, rendant ainsi accessibles ses pôles d'emplois, de services, de santé, de transports et d'enseignement supérieur.

Le Département de Seine-et-Marne reste dès lors très attentif à la mise en œuvre du projet et pose ses conditions pour que sa réalisation profite à un maximum de Seine-et-Marnais :

- mises en place de correspondances entre la ligne 15 Sud, les RER et les lignes Transilien en provenance de Seine-et-Marne dans les futures gares le Vert de Maison (RER D) et Bry-Villiers Champigny (RER E et Transilien P),
- modernisation des réseaux ferrés existants,
- implantation d'équipements d'intermodalité et de services de proximité dans les gares: parking voitures, vélos, arrêts de bus, commerces, services publics, etc.

Tzen 2 : la ligne de bus nouvelle génération

La mise en place des lignes T Zen est l'une des actions phares du nouveau plan de déplacements urbains d'Île-de-France et du plan de mobilisation des transports. Il concerne des axes à fort trafic.

Après la mise en place du Tzen 1, qui relie Corbeil-Essonnes et Carré Sénart à Lieusaint depuis 2011, le [Tzen 2](https://www.tzen2.com/) (<https://www.tzen2.com/>) reliera Carré Sénart à Lieusaint à la gare de Melun.

Le Département a été désigné par le Conseil d'Ile-de-France mobilités le 11 juillet 2012 comme maître d'ouvrage du projet sur l'ensemble de l'itinéraire jusqu'à sa mise en service.

Le coût total est estimé à 179,1 millions d'euros hors taxes financé à hauteur de 17,8% par l'État, de 51,4% par la Région Île-de-France et de 30,8% par le Département de Seine-et-Marne.

Les avantages du Tzen sont nombreux. Le Tzen assure notamment à ses usagers un temps de parcours garanti grâce à la voie dédiée sur laquelle il circule et sa priorité aux carrefours. De plus, sa fréquence permet à tous de disposer d'un Tzen toutes les 6 minutes en heure de pointe.



Créé le: 26/06/2020

- Mis à jour le : 21/08/2020